

hannut actu

N° 137 - FÉVRIER 2021
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

ccph Le Conseil Consultatif des Personnes Handicapées vous informe...

Vos informations peuvent vous sauver la vie !

- ✓ Vous êtes une personne à besoin spécifique (mobilité, surdit , malentendance, malvoyance, aveugle, ...) ?
- ✓ Vous avez une difficult  li e   votre sant  (diab te, probl mes cardiaques, ...) ?
- ✓ Vous  tes dans une situation d'incapacit  temporaire qui demande une intervention sp cifique ?
- ✓ Vous souhaitez optimiser l'intervention  ventuelle d'un service de secours (pompiers, ambulance, ...) ou de police lors d'une intervention   votre domicile ?
- ✓ Vous avez un chien d'aide ou d'assistance, signalez-le afin que les services de secours puissent  galement le prendre en charge !

Communiquez vos coordonn es et informations au service des affaires sociales qui transmettra celles-ci aux services concern s, envoyez un mail   pcs@hannut.be ou par t l phone au 019 51 93 86 (88).

N'h sitez pas   nous communiquer les moyens les plus efficaces pour vous venir en aide (exemple : lampe   projeter sur la fa ade, se pr senter devant une personne aveugle/malvoyante, ...)

Vos donn es seront conserv es de mani re totalement confidentielle conform ment   la loi sur le R glement G n ral sur la Protection des Donn es et uniquement dans le cadre de cette action par les services de secours, de police et social de la Ville.



Nouvelle vie pour notre RAVel !



De Hannut   Huccorgne, c'est 22 kilom tres de RAVel que le SPW mobilit  et infrastructures pr voit de remettre   neuf. Les travaux devraient d buter en septembre 2021.

En plus d'une nouvelle couche d'asphalte, diff rents marquages seront r alis s afin de s curiser les travers es de voiries.

La r fection du RAVel permettra de renforcer la mobilit  active sur le territoire hannutois et facilitera les d placements quotidiens des cyclistes et des pi tons.

SOMMAIRE

Page 1

- Le CCPH vous informe
- Nouvelle vie pour notre RAVel
- Quand sortir les poubelles

Page 2

- Retour du Castor
- Avis aux agriculteurs
- Conf rence : guide composteur
- Avis d'enqu te publique
- Projet de liaison cyclo-pi tonne

Page 3

- Demandez votre film alimentaire r utilisable
- SwimCard Plopsa
- T l alarme
- Arbres de bienvenue
- PCDN : plantation de haies
- Ecoles communales

Page 4

- Nouveaut    la Biblioth que
- Le Centre culturel engage
- Zone de secours
- ETA l'Aurore
- Guide composteur - pailleur
- Mobi'Tic+
- Alzheimer caf 

Imprim  sur papier recycl 

JE SOUTIENS MES COMMERCANTS LOCAUX



Soutenons l'horeca et le commerce local

  Hannut, vos achats chez vos commer ants sont possibles en toute s curit , via t l phone, Facebook ou leurs sites internet.

Pour vos d licieux plats, le "takeaway" et la livraison sont  galement possible.

www.hannut.be



Bonne lecture !



Une question de Z nobe de Hannut !

A quel moment est-ce que je peux sortir mes poubelles ?

La sortie des poubelles est r glement e par l'article 80 du R glement g n ral de police, vous pouvez le consulter sur le site de l'administration : <https://www.hannut.be/e-guichet/>.

L'objectif est de g ner le moins possible la circulation des pi tons sur les trottoirs et d' viter au maximum les nuisances que cela peut engendrer (mauvaise odeur, salet ...), et aussi de faciliter le travail des  quipes de collectes.

Par ailleurs, le respect de la propret  et de l'esth tique de nos rues est une forme de solidarit , particuli rement en cette p riode o  pour certaines personnes cela constitue la seule vue.

POUR RAPPEL :

- Les poubelles peuvent  tre sorties au plus tard avant 6h00 le jour de collecte et au plus t t la veille au soir   18 heures.
- Elles doivent  tre rentr es au plus tard pour 20h le jour de collecte,  galement si un contenant n'a pas  t  enlev  suite   un mauvais tri ou   une erreur dans le jour de sortie.
- Les r cipients de collecte, ainsi que les sacs et les caisses de cartons, doivent  tre soigneusement ferm s de fa on   ne pas souiller la voie publique.

Attention, n'oubliez pas que le non-respect du R glement de Police G n rale peut conduire   une amende administrative.

Le calendrier des collectes est disponible gratuitement   l'accueil de la maison communale, rue de Landen 23, ou t l chargeable   l'adresse suivante :

<http://www.hannut.be/download/calendrier-intradel-2021/>



UNE QUESTION ? Vous pouvez vous adresser au service S curit  et Pr vention :

Agent constatateur : Thomas Goyen

019 63 05 18

thomas.goyen@hannut.be

→ ACTU' INFOS

Le castor d'Europe confirme sa recolonisation naturelle dans les eaux de Hannut



©biodiversite.wallonie.be

Cette bonne nouvelle n'a sans doute pas échappé aux amoureux de la nature : le castor d'Europe (Castor fiber) s'est installé sur la Meuhaigne depuis peu.

Les premières observations de castor dans le bassin de la Meuhaigne ont été confirmées par les équipes du Contrat de Rivière Meuse Aval et du Parc naturel Burdinale-Meuhaigne à Moxhe/Avennes en 2015. Depuis, à l'exception de traces ponctuelles de passage, la situation était stable. Mais, fin 2019, et plus récemment fin 2020, deux nouvelles installations ont été observées sur la Meuhaigne, respectivement à l'amont de Fumal et dans le centre de Huccorgne.

Précisons qu'il s'agit bien d'une recolonisation naturelle, sans doute au départ des îles mosanes, et non de réintroductions illégales comme ce fut le cas ailleurs. Historiquement présent en Wallonie, le castor a disparu de notre territoire vers le milieu du 19^e siècle du fait de différentes pressions humaines.

Avec la confirmation de sa présence sur notre territoire, émergent diverses réactions, positives ou négatives : certains se réjouissant de l'arrivée de ce nouvel habitant, d'autres formulant des craintes quant aux dégâts éventuels.

Si, dans la plupart des cas, la cohabitation est possible, dans certaines situations, la présence du castor peut avoir des conséquences négatives qu'il vaut mieux anticiper. L'espèce étant intégralement protégée, il ne peut, de même que son habitat, être intentionnellement dérangé. Les cours d'eau et leurs berges étant généralement publiques, toute intervention doit être concertée au préalable avec leur gestionnaire.

Des mesures de protection, notamment des arbres, simples et peu coûteuses existent et sont efficaces, pour peu qu'elles soient mises en œuvre avant que des dégâts ne soient constatés.

Du côté du bassin Dyle-Gette, alors que l'espèce est très bien implantée dans la vallée de la Dyle, son apparition sur Hannut est, elle, relativement récente. Un premier témoignage renseignait l'observation d'un individu de passage dans le Henri-Fontaine en 2016, des suites d'une expansion naturelle depuis la Flandre, mais ce n'est qu'en 2020 qu'une première installation durable (?) de l'animal est attestée en amont de Grand-Hallet. L'individu en question est d'ailleurs très probablement le même que ce petit vagabond du centre hannutois, surnommé Martin, dont la présence à cet endroit avait suscité un petit émoi l'année dernière avant d'être pris en charge et finalement relâché dans le ruisseau du Henri-Fontaine.

Les Contrats de Rivière Meuse Aval & Dyle-Gette souhaitent favoriser cette cohabitation. N'hésitez pas à les contacter pour les informer de toute observation permettant de suivre l'évolution locale de l'espèce ou pour toute question concernant les techniques de protection.

Contacts :

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Place Faniel, 8 - 4520 Wanze
meuhaigne@meuseaval.be
0478/19.03.7 - 085/71.26.55
www.meuseaval.be



Contrat de Rivière Dyle-Gette asbl

3 rue des andains - 1360 Perwez
contrat.riviere@crdg.be
081/24.00.40
www.crdg.be



©Sébastien Leunen

AVIS AUX AGRICULTEURS

Contrôles régionaux sur le stockage, la manipulation et l'application des produits phytopharmaceutiques

La Région wallonne va lancer prochainement une campagne de contrôles dans les exploitations agricoles sur le respect des obligations relatives au stockage, à la manipulation et à l'application des produits phytopharmaceutiques.

Afin de pouvoir vous aider, la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) souhaite vous communiquer plus d'informations sur les éléments qui seront contrôlés. La prévention et le respect des normes en vigueur sont, en effet, indispensables. Vous trouverez un article complet à ce sujet, rédigé par la FWA et paru dans le journal "Plein Champ" en décembre 2020, et les check-lists de contrôles de la Région wallonne sur le site web de la Ville de Hannut (voir "Actualités").

N'hésitez pas à faire appel à l'asbl PROTECT'eau qui peut procéder à une analyse gratuite de votre exploitation afin de vérifier sa conformité aux normes en vigueur, vous conseiller et vous aider dans la mise en conformité, le cas échéant.

Conférence en ligne :

GUIDE COMPOSTEUR / PAILLEUR Le 10 mars 2021 à 20h

Et si vous deveniez guide composteur ? L'appel à candidatures est lancé !

Dans le cadre de son projet "zéro biodéchet", la Ville de Hannut, en collaboration avec Intradel, souhaite mettre en place un **réseau de guides composteurs bénévoles** sur son territoire. L'appel à candidatures est lancé ; n'hésitez plus !

Les citoyens volontaires pourront se former aux techniques de compostage et de paillage afin de soutenir des initiatives locales. L'objectif de ce projet est de réduire la quantité de déchets verts et organiques des ménages et des espaces verts communaux.

Comment tendre vers le zéro biodéchet (= déchet biodégradable) ?

Simplement en réutilisant les déchets des parcs et jardins comme des ressources et en compostant les déchets organiques.

Qu'est-ce qu'un guide composteur ?

C'est un ambassadeur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets ménagers et assimilés (ex : écoles, administrations, ...). Il a essentiellement sa place sur les opérations de gestion des biodéchets des ménages de sa commune et sur les opérations de compostage partagé (compostage en pied d'immeuble, de quartier, etc.). Les guides composteurs sont autonomes dans leurs actions tout en étant accompagnés par la commune.

Le guide composteur peut être un habitant de la commune assurant bénévolement sa mission et/ou un salarié d'une collectivité, d'une association ou de l'administration dont l'activité le conduit à informer le grand public.

Vous avez envie d'en savoir plus ou ce projet vous intéresse et vous avez envie de vous y investir ?

Assistez à notre conférence en ligne sur le compostage qui aura lieu le mercredi 10 mars 2021 à 20h. L'événement est gratuit mais l'inscription est obligatoire pour le 4 mars 2021 auprès du Service Environnement (environnement@hannut.be - 019 51 93 68). Le lien de connexion à la conférence en ligne vous sera envoyé quelques jours avant l'événement.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande d'ouverture de voirie. Le/les demandeur(s) est/sont la Ville de Hannut dont les bureaux sont situés rue de Landen 23 à 4280 Hannut.

Le terrain concerné est situé entre le site de la Saline et l'avenue Paul Brien, et cadastré Hannut- division 1 – section A parcelles 237h, 239h, 240p, 247d et 277 x2.

Le projet est de type : demande d'ouverture de voirie.

Base légale de l'enquête publique : articles 12, 24, 25 et 26 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de Hannut, Service Urbanisme, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut :

- Les jours ouvrables de 9h à 11h ;
- Le samedi de 9h à 11h

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme, téléphone : 019 51 93 84, mail : urbanisme@hannut.be

L'enquête publique est ouverte le 2 février 2021 pour se clôturer le 3 mars 2021. Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Hannut, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hannut.be
- remises au service urbanisme dont le bureau se trouve rue de Landen, 23 à 4280 Hannut

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU 02/20 Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 3 mars 2021 à 10 h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

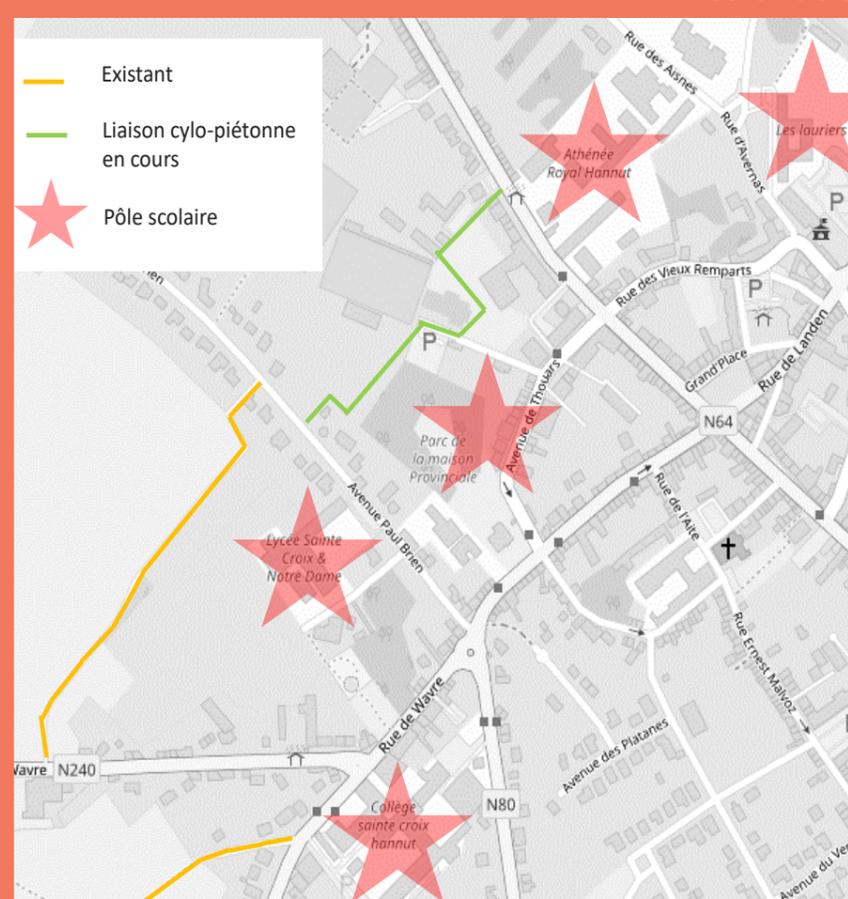
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé(e) de donner des explications sur le projet est M^{me} Sophie Grenier dont le bureau se trouve rue de Landen, 23 à 4280 Hannut .

Hannut, le 26 janvier 2021

LE DEPUTE-BOURGMESTRE, Emmanuel DOUETTE

LIAISON CYCLO-PIÉTONNE

entre l'avenue Paul Brien et la rue de Tirlemont



Dans la continuité du développement de son réseau de mobilité active appelé "Contournement lent de Hannut", la ville de Hannut a le plaisir de vous présenter son projet de liaison cyclo-piétonne entre l'avenue Paul Brien et la rue de Tirlemont.

Le projet consiste à offrir une liaison modes actifs entre l'Avenue Paul Brien (école) et la rue de Tirlemont (site de la Saline-accueil parascolaire) en passant à proximité du Royal Football Club Hannutois.

Ces différentes infrastructures sont fréquentées par de nombreuses personnes dont une grande part de jeunes. La liaison, offrant un raccourci de plus de 600m, permettra en outre de sécuriser les chemements cyclistes et piétons entre ces infrastructures.

→ ACTU' INFOS

DEMANDEZ VOTRE FILM ALIMENTAIRE RÉUTILISABLE



Dans le cadre des actions locales de prévention en vue de réduire la quantité de déchets, Intradel et la Ville de Hannut vous proposent une alternative zéro déchet aux films alimentaires jetables, avec le soutien de la Région Wallonne et de la Province de Liège.

De quoi s'agit-il ?

Le film alimentaire réutilisable à base de cire d'abeille permet de recouvrir un plat, un bol, ... mais aussi d'envelopper directement les aliments pour les conserver sainement et durablement. Il évite l'utilisation de films alimentaires jetables. C'est un emballage imperméable et respirant à base de cire d'abeille (antiseptique et antifongique naturel). Pour en savoir plus, suivez le guide grâce à la vidéo de présentation et au tuto sur <https://www.intradel.be/filmalimentaireutilisable.html>.

C'est du local !

Dans le cadre de ce projet, Intradel a fait la part belle à une entreprise belge pour la conception des films alimentaires réutilisables enduits à la cire d'abeille, en choisissant la société WRAPI situé à Leuze-Eghezée.

Commander l'obtenir ?

Demandez votre film alimentaire réutilisable auprès du Service Environnement à environnement@hannut.be (ou au 019 51 93 68). Maximum 1 film alimentaire par ménage, dans la limite des stocks disponibles.



Des arbres de bienvenue pour les nouveau-nés hannutois

Avez-vous remarqué que des arbres ont récemment été plantés à différents endroits du territoire hannutois ?

Au total, 75 tilleuls à petites feuilles, 75 érables champêtres et 10 aulnes glutineux ont été plantés par les services communaux. Ces plantations participent à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement du maillage écologique de notre belle commune, tout en contribuant aux objectifs de la campagne "Yes We Plant" lancée par la Région wallonne.

Ces arbres sont d'autant plus symboliques qu'ils ont été plantés en l'honneur des enfants nés en 2020 sur le territoire de la commune. La Ville de Hannut a en effet décidé d'offrir un arbre de naissance à chaque nouveau-né hannutois. Par ce geste, la Ville espère transmettre aux enfants une nature et un paysage accueillants. Chaque enfant est une promesse du monde en devenir et l'arbre planté en son honneur pourra éveiller en lui l'envie de grandir en citoyen responsable, heureux et bienveillant envers son environnement.

Les arbres de naissance seront très prochainement attribués aux enfants qui pourront retrouver le leur grâce à un certificat reprenant sa localisation et une plaquette nominative sera fixée aux tuteurs. Ce projet résulte d'une collaboration entre la Ville de Hannut et l'asbl Les Bocages.



200 m de haies plantés à Avin grâce au PCDN



Le 23 janvier, des bénévoles du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) de Hannut, du Comité de village d'Avin ainsi que des Avinois ont planté 200 m de haies d'essences mellifères.

Une première haie a été plantée le long d'un sentier en cours d'aménagement dans le cadre d'un projet du PCDN. Une autre arbore fièrement la Place d'Avin, le long du Mohery, tandis que les plants restants ont permis de compléter une haie déjà plantée par le PCDN sur un talus communal du village.

Ces haies permettront d'améliorer le maillage écologique de la commune tout en offrant le gîte et le couvert aux oiseaux.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le PCDN ou rejoindre l'équipe, contactez le Service Environnement à environnement@hannut.be ou au 019 51 93 68.



Dans le cadre de l'ouverture du nouveau complexe aquatique de Plopsa, nous avons le plaisir de vous informer que la Ville de Hannut a décidé d'offrir un accès illimité au Plopsaqua Hannut-Landen, à tous les enfants hannutois scolarisés entre la 3^{ème} maternelle et la 6^{ème} primaire. Cet abonnement SwimCard Plopsa est un soutien important à la promotion du sport et de la natation.

- Validité du 1^{er} février au 30 septembre 2021 inclus.
- Accès durant les heures d'écoles, durant les heures d'ouverture au public mais également durant les heures du club Hannut Natation.
- Accès aux 2 bassins de natation et à l'ensemble du complexe aquatique (parking compris) dès que les mesures COVID seront levées.

En raison des mesures sanitaires liées au Covid19, n'oubliez pas de réserver votre visite à l'avance !

Comment obtenir votre SwimCard Plopsa ?

1. Vérifiez que vous avez bien reçu le courrier nominatif pour votre enfant si celui-ci est scolarisé entre la 3^{ème} maternelle et la 6^{ème} primaire.
2. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, merci de prendre contact directement avec le service des Sports, Monsieur Tom Renier : tom.renier@hannut.be ou 019 51 93 63.
3. Rendez-vous à l'entrée du Plopsaqua (Rue de Landen 187) avec ce courrier et votre carte d'identité si vous en disposez.

Téléalarme

La Ville de Hannut propose un service de Téléalarme. Ce système d'alarme téléphonique permet à la personne d'entrer en contact avec l'Agence prévention sécurité de Marche qui prendra les mesures adéquates avec la centrale des pompiers de la zone de secours de Hannut pour lui apporter une aide adaptée. Ce système rassure la personne mais également son entourage car il y aura toujours quelqu'un au bout du fil en cas de problème.

Différents produits sont proposés et le coût varie en fonction du choix.

Certaines interventions financières peuvent être accordées, sous certaines conditions, par des organismes tels que :

- La province
- La mutuelle

Nous sommes à votre entière disposition si vous avez la moindre question.

Prenez dès lors contact avec le service des Affaires sociales de la Ville de Hannut (Katty STROOBANTS) au 019 63 05 12



AU SEIN DE NOS ÉCOLES COMMUNALES, DES COLLATIONS SAINES ET LOCALES !

En ce début d'année, c'était le grand retour des collations saines et locales dans nos écoles. De quoi ravir enfants, parents et enseignants qui attendaient depuis la rentrée de pouvoir retrouver ce projet de collations, retardé cette année par les mesures sanitaires.

Depuis plusieurs années déjà, les 750 enfants des écoles communales bénéficient du programme "Progécole", une initiative européenne, soutenue par la région wallonne. Ce projet permet aux établissements scolaires d'offrir gratuitement des collations saines et locales aux enfants de primaires et maternelles.

La commune collabore depuis deux ans avec la coopérative HesbiCoop, basée à Hologne-sur-Geer, qui fournit fruits, légumes, fromages, lait, yaourts, ... "HesbiCoop correspondait à nos attentes en matière de qualité et fraîcheur des produits" précise l'Échevine de l'Enseignement, Arlette Mottet-Tirriard.

Les produits sont soigneusement sélectionnés, en fonction des disponibilités et des saisons, et sont livrés chaque lundi par la coopérative. Ils sont ensuite dispatchés dans les six implantations du réseau communal de Hannut.

Dès le lendemain, les collations sont distribuées aux enfants, chaque école s'organisant de manière autonome.

Lait de ferme, yaourts, fromages, ... carottes, tomates cerises, choux-fleurs, ... invitent à redécouvrir la vraie saveur des aliments, sans artifice. Un travail sensoriel et gustatif qui s'inscrit dans le plan de pilotage des différents établissements et qui continue aussi au sein des classes.



BIBLIOTHEQUE COMMUNALE de Hannut



Ma Bibli.be

Bienvenue!



Nouveau portail web des Bibliothèques publiques en Province de Liège

Après des mois de développement, suivis de plusieurs semaines de préparation et de formation des bibliothécaires, le nouveau portail Mabilib.be a été mis en service le lundi 18 janvier 2021 dans les bibliothèques publiques de la Province de Liège.

Il permettra de naviguer aisément dans le catalogue, de créer son profil utilisateur, de consulter des ressources numériques, de réserver directement et facilement vos documents et venir les retirer dans votre bibliothèque.

www.mabibli.be



BOITE DE RETOUR DES LIVRES
Accessible 7j/7 (le long du garage)

Conditions d'accès de la bibliothèque : www.hannut.be -> page bibliothèque
Pour tous renseignements : bibliotheque@hannut.be et 019/512316

MaBibli.be
Portail des Bibliothèques publiques en Province de Liège



Le centre culturel de Hannut ENGAGE !

Cadre de fonction :

Description de fonction : directeur ou directrice.

Barèmes CP 329.02 – Échelon 4 ou 5 à déterminer en fonction de l'expérience et profil de la candidature retenue.

Statut : Fonds propres ASBL.

Temps plein
38h par semaine – CDI.

Entrée en fonction : idéalement le 1^{er} septembre 2021.

Flexibilité horaire.
Travail le weekend et en soirée.

Permis B (au minimum).

Retrouver l'offre d'emploi complète sur
www.hannut.be ou
www.centreculturelhannut.be

Le Centre culturel de Hannut est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du décret de 2013. Il mène un travail de développement culturel dans la localité (Hannut et 17 villages de l'entité) et en Hesbaye. Ses missions se déploient depuis la diffusion d'œuvres artistiques (théâtre, musique, arts plastiques) à l'éducation permanente en passant par le soutien aux associations locales, l'aide aux artistes, aux auteurs et créateurs, le travail culturel à l'école, les ateliers, etc.

L'équipe compte un directeur, deux animatrices, une secrétaire-comptable et un régisseur (les jours de spectacles, conférences ou concerts). Toutes les actions se font en lien étroit avec les associations locales dans le cadre des enjeux définis dans le contrat-programme.

L'ASBL est dotée d'une Assemblée générale regroupant des représentants publics et associatifs, un Conseil d'Administration chargé de la gestion générale ainsi que d'un Conseil d'orientation qui définit et évalue les objectifs du contrat-programme.



Communiqué à l'issue des Collège et Conseil de la Zone de secours du 10 décembre 2020

Ce jeudi 10 décembre 2020, les instances de la Zone de secours se sont réunies afin de voter le budget 2021.

Celui-ci prévoit le développement de la cellule PlanU avec l'arrivée début janvier de 3 coordinateurs planu. Pour rappel, cette cellule se chargera, pour le compte des communes, des tâches prévues par l'arrêté royal du 28 mai 2019 en matière de planification d'urgence. Avec ces recrutements, la cellule sera au complet.

Plusieurs acquisitions sont également prévues en 2021 suivant le plan d'investissement établi jusqu'en 2033 :

- Acquisition de deux auto-échelles pour un montant de 1,7 millions € ;
- Acquisition d'une ambulance pour 150.000 € ;
- Aménagement d'un nouveau véhicule pour l'ARTH pour 16.000€ ;
- Plus quelques autres investissements récurrents : remplacement de radios Astrid, matériel de désincarcération, ...

Afin de financer ces nouveaux projets, les dotations des autorités locales (communes et Province) seront augmentées de 1€/hab en 2021, soit 34€/hab. Avec la reprise d'une partie de ces dotations par la Province, le montant à charge des communes est ramené à 24€/hab.

En conclusion, on peut insister sur la gestion saine de la Zone mais également sur les investissements, tant en moyens humains que matériels, qui sont constamment réalisés afin de garder un service efficace et innovant avec le projet de la cellule PlanU. Il faut également remercier le personnel de la Zone de secours pour son implication et son engagement au profit de la sécurité et de la santé des citoyens dans la période très compliquée que la Belgique traverse actuellement.

ETA
RWPH : 150



**AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE JARDINS ET ESPACES VERTS
PRODUCTION ET VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE
BUANDERIE ET BLANCHISSERIE**

019 51 66 48

CPAS de **hannut**









CONFÉRENCE
HÉLÈNE GOETHALS
ASBL ENVIRONNEMENT ECO-CIRCULAIRE

GUIDE COMPOSTEUR - PAILLEUR

Des gestes simples pour réduire et valoriser ses déchets de cuisine et de jardin.

OBJECTIF **ZÉRRRRRO** BIODÉCHET

INFOS PRATIQUES
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

HANNUT
10 mars 2021
20h00

En raison des mesures gouvernementales liées à la pandémie Covid-19, cet événement se déroulera sous forme de visioconférence

> Service Environnement : environnement@hannut.be - 019/51.93.68
Date limite d'inscription : 04/03/21



MODULES D'INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

en collaboration avec la Province de Liège dans le cadre du projet Mobi'Tic+.

Pour qui ? toute personne intéressée
Où ? dans la salle Jean Renard
Quand ?
27 avril : de 9h30 à 12h > Signal
de 13h à 15h30 > Rechercher efficacement en ligne
11 mai : de 9h30 à 12h > Paiements en ligne (exposé)
de 13h à 15h3 > Choisir le matériel numérique (exposé)
15 juin : de 9h30 à 12h > Courses en ligne
de 13h à 15h30 > Surfer avec les navigateurs
6 juillet : de 9h30 à 12h > S'informer en ligne
de 13h à 15h30 > Acheter et vendre en ligne c'est facile

Prix ? 5€ à payer à l'inscription et ils vous seront rendus si vous participez au module choisi.

Inscription ? pcs@hannut.be ou
019 51 93 86 ou 019 51 93 88

Au vu de la crise sanitaire et afin de respecter les mesures de distanciation sociale, les inscriptions sont limitées à 5 personnes par module. Il vous est également demandé de prendre votre propre matériel (tablettes, smartphones, ordinateur portable...)
Vous pouvez consulter la liste des modules sur le site www.provinceliège.be/mobitic.
N'hésitez pas à nous faire part de ceux qui pourraient vous intéresser pour les prochaines dates.



ALZHEIMER CAFÉ

En février, l'Alzheimer café rouvre ses portes !

Dans le respect des règles sanitaires, venez échanger autour de la thématique de la maladie d'Alzheimer et des démences apparentées.

Vous souhaitez y participer ?
Découvrir ce lieu d'échange ? N'hésitez pas à informer le Plan de Cohésion Sociale de Hannut au 019 51 93 88 de votre envie de participer à l'Alzheimer Café.
Nous vous partagerons avec plaisir toutes les informations nécessaires.

*Ouvert à tous !
C'est GRATUIT!*